

Guide des dispositifs éligibles pour l'audiovisuel

Discipline	Dispositif	Etes vous éligible?	Votre demande est elle éligible ?	Quel est le montant de l'aide éligible ?
IC- Audiovisuel	Aide à la création audiovisuelle (développement, production, diffusion)	- Entreprise de production, établie ou non en Occitanie	- Eligibilité et conditions en fonction du type de projet. Conditions détaillées dans le texte du dispositif.	- En fonction de la dimension du projet. Entre 3 et 250 KC
IC- Audiovisuel	Aide à une manifestation audiovisuelle	- Association, - Personne morale de droit public, collectivité territoriale (dont commune et communauté de communes) et établissement public domicilié en région, - Entreprise. Siège social du bénéficiaire en Occitanie.	- Projet ayant lieu en Occitanie, - Projet avec une programmation culturelle supérieure ou égale à deux jours, - Budget minimum de 20 000 euros réalisé lors de la dernière édition de la manifestation. Est exclu : - Première édition de la manifestation.	- En fonction de la dimension du projet
IC- Audiovisuel	Aide à l'écriture audiovisuelle	- Auteur ou autrice qui réside en Occitanie.	- Deux possibilités : émergent(e)s ou confirmé(e)s. Conditions détaillées dans le texte du dispositif.	- 2000 euros
IC- Audiovisuel	Aide au jeu vidéo Dispositif suspendu en 2023, évolution prévue en 2024			